



Conseil de sécurité

Distr. générale
9 novembre 2006
Français
Original : anglais

Lettre datée du 9 novembre 2006, adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur de vous informer que les membres du Conseil de sécurité ont décidé d'envoyer une mission en Afghanistan, du 9 au 17 novembre 2006, qui sera conduite par M. Kenzo Oshima (Japon). Les membres du Conseil sont convenus du mandat de cette mission, qui figure dans l'annexe à la présente lettre.

Après consultation des membres, il a été décidé que la mission se composerait comme suit :

Kenzo Oshima (Japon), chef de mission
Martín Garcia Moritan (Argentine)
Lars Faaborg-Andersen (Danemark)
Jean-Pierre Lacroix (France)
Adamantios Th. Vassilakis (Grèce)
Abdulla Al-Sulaiti (Qatar)
Vadim Smirnov (Fédération de Russie)
Peter Burian (Slovaquie)
Nicholas Williams (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
Jackie Wolcott Sanders (États-Unis d'Amérique)

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Président du Conseil de sécurité
(*Signé*) Jorge **Voto-Bernales**



Annexe

Mandat de la mission du Conseil de sécurité en Afghanistan

1. Les membres du Conseil de sécurité ont décidé d'envoyer une mission en Afghanistan du 9 au 17 novembre 2006.
2. Les objectifs de la mission sont les suivants :
 - Assurer la société afghane de l'attachement indéfectible de la communauté internationale au processus afghan, qui repose sur le Pacte pour l'Afghanistan et la résolution 1662 (2006) du Conseil de sécurité et qui se fait sous direction afghane;
 - Témoigner de l'appui du Conseil de sécurité aux efforts déployés par le Gouvernement, le Parlement, les autorités locales, la société civile et d'autres parties afghanes en faveur de la sécurité, de la gouvernance et du développement;
 - Faire le bilan des progrès réalisés par l'Afghanistan dans les domaines susmentionnés, en accordant une attention particulière à la lutte contre les stupéfiants; au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration, ainsi qu'au démantèlement des groupes armés illégaux; à la défense des droits de l'homme; à la réforme du secteur public; à la réforme de la justice et aux questions relatives à l'état de droit;
 - Faire le point sur l'aide apportée par la communauté internationale, en particulier les activités de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan, notamment les bureaux provinciaux des Nations Unies et le Conseil commun de coordination et de suivi, et les activités de la Force internationale d'assistance à la sécurité, notamment sa coopération avec les Forces nationales de sécurité afghanes et la coalition de l'opération Liberté immuable.